



XX assurance vacance locative

Par **francetcri**, le **10/11/2009** à **14:45**

Bonjour,
Y a t il d'autres personnes concernées par laXX qui ne règle pas les loyers des vacances locatives.
Cette société d'assurance XXX ne veut pas régler le montant des loyers impayés depuis trois mois. Contactée par téléphone, la standardiste bloque les communications et vous promet que vous serez rappelé par une personne dédiée à ce problème, mais en vain.
A présent, le téléphone sonne occupé.....
Nous payons nos cotisations qui ont été augmentées l'an dernier de 4 à 5,6% du quittancement.
Nous avons fait lancer une procédure par notre agence de location.
Nous pourrions peut être regrouper les dossiers pour les attaquer, car les frais de justice seront pour nous...
Pour les futurs clients évitez cette société car avant ce problème des réclamations avaient du être faite pour d'autres litiges.

Par **dany**, le **01/04/2010** à **21:48**

Bonsoir,
Suis dans le meme cas pour un investissemnt DE ROBIEN, la XXX ne respecte plus rien depuis le mois d'Octobre 2009, mais se permet d'augmenter ses cotisations, et je suppose avec l'appui du syndic de Gestion en l'Occurence ELIENCE dans mon cas.
Purement scandaleux, l'on s'est tous fait avoir avec ses investissements DE ROBIEN. Aucune éthiqueces assureurs et soi disant conseillers financiers.
Si quelqu'un connait un bon moyen de les attaquer suis preneur.
Merci

Par **proprietaire furieux**, le **12/04/2010** à **22:50**

Nous sommes également propriétaires sous loi de Robien depuis 2006, nous avons souscrit une assurance pour carence locative et nous sommes sans locataire depuis le 16/10/2009. LaXXX n'a fait aucun remboursement depuis le 16/10/2009 à ce jour. et ne répond pas au téléphone(notre gestionnaire de bien est elience à toulouse) notre bien est situé à castelsarrasin, nous sommes furieux et souhaitons attaquer la XX qui bien sûr ne nous rembourse pas, mais augmente ses échéances. / notre loyer a du être baissé pour essayer de trouver un locataire. Nous sommes décidés à aller jusqu'au bout, en justice et médiatiser notre affaire, réunissons nous, victimes de Robien,... Nous contacter pour monter une association contre la XXX, et médiatiser le problème des loi de Robien (nouvellement appelées loi scellier) la loi de Robien faisant peur désormais avec tous les scandales, il a bien fallut trouver une parade. pour ceux qui n'ont pas encore acheté, ne vous faites pas avoir , n'acheter pas également sous loi scellier , c'est copie conforme. nous en attendant vos retours. cordialement.

Par **Cricri74190**, le **19/04/2010 à 23:44**

Bonsoir, je suis actuellement furieux aussi auprès de la XXX, je les ai appelé plusieurs fois et j'ai eut la dame qui s'occupe des vacances locatives de mon gestionnaire de bien qui est tagerim Aquitaine et elle me répond a chaque fois qu'il faut se retourner vers notre gestionnaire de bien..et que c'est Gan assurance qui ne les règle pas (a laXXX) quand ils font la déclaration de sinistre de location vacante... Moi j'en ai un peu marre car mon locataire est parti le 2 mai 2009 et depuis cette période la XXX m'a payé du 16 juin au 31 aout 2009 et depuis silence radio... Aucun paiement depuis le 1er septembre 2009 a ce jour le 19 avril 2010...et encore il m'ont oublier un mois en début de période quand il m'ont fait un premier paiement... Franchement je ne sais pas quoi faire.. Je leur ai envoyé une lettre recommande il ne me répond même pas.. Est ce que je peux utiliser un recours en justice mais avec quelle loi puis je prendre appui?? J'attends de vos réponses si vous savez ce que je peux faire.. Merci beaucoup. Christophe

Par **FSa**, le **03/05/2010 à 16:54**

Bonjour, même pb que vous tous avec XXX. net apparemment le dossier sent bien mauvais ... voir ci-après : http://groups.google.fr/group/invest-rt/browse_thread/thread/781aafabc85ca455?pli=1 Elience (en qui je n'ai absolument aucune confiance passant plus de temps à bagarrer avec eux qu'à m'occuper d'un autre appartement que je gère en direct), me dit envisager une procédure d'ici 15 jours. Je dois les rencontrer mercredi soir. A suivre ...

Par **vcl**, le **03/05/2010 à 22:13**

Bonsoir, Suis comme vous depuis octobre 2009 en recherche d'infos fiables depuis que mon logement dédié à la location est libre. Elience manifestement déclare les sinistres dans les délais. La XXX également. Ensuite chez eurocourtage le GAN (j'ai le nom d'un contact + ligne directe) les règlements sont "épluchés". Début avril, le GAN a versé à la XXX les

sinistres concernant octobre, novembre, décembre 2009 et janvier 2010. Selon mon interlocuteur, tous les sinistres seraient réglés jusqu'à cette date. Pour la suite, le GAN poursuit les instructions de dossier !.rnrnElience vient de me confirmer avoir enfin perçu mon indemnisation pour octobre et novembre.rnrnA priori, la XXX conserve les fonds de décembre et de janvier. Surement gros problème de trésorerie! A la XXX, les contacts téléphoniques sont compliqués. J'ai fait une mise en demeure. Je viens de saisir le médiateur de l'assurance...j'attends toujours une réponse du Gan.rnrnElience vient de m'adresser un mail m'informant envisager une procédure à l'encontre de la lyonnaise sous huitaine. Il est grand temps !!

Par **csenay**, le **05/05/2010 à 00:32**

Bonsoir,rnrnJ'ai également un appartement en Loi Robien sur Algon, géré par Elience qui est vacant depuis mi-octobre 2009 et les mêmes problèmes avec la XXX. aucune indemnité reçue à ce jour. Elience m'a également indiqué qu'il attendait 15 jours avant de songer à entamer une action en justice contre la XXX. A suivre ...

Par **csenay**, le **05/05/2010 à 00:33**

Bonsoir,rnrnJ'ai également un appartement en Loi Robien sur Algon, géré par Elience qui est vacant depuis mi-octobre 2009 et les mêmes problèmes avec la XXX. aucune indemnité reçue à ce jour. Elience m'a également indiqué qu'il attendait 15 jours avant de songer à entamer une action en justice contre la XXX. A suivre ...

Par **poiuy**, le **07/05/2010 à 10:51**

bonjour:rnrnLa XXX ne paie pas dans les délais (15 jours après réception du dossier complet) voire pas du tout la garantie vacance locative.rnrnElle serait en attente de versements du GAN(l'assureur) puisqu'il s'agit d'un courtier en assurances qui perçoit uniquement les mensualités .rnrnLe GAN lui même vérifie la validité des dossiers reçus mais certains peuvent ne pas lui être transmis ce qui est mon cas depuis février 2010.rnrnJ'ai lu qu'un médiateur peut être contacté: qui?.rnrnJ'ai écrit à plusieurs organismes de médiation après non réponse de mises en demeure de paiements mais ne suis pas encore arrivée à une structure qui peut m'aider sans prendre un avocat .rnrnLe regroupement par gestionnaire (peu de copropriétaires semblent réactifs) et par clients de cette "assurance" (nous serions peut-être plus nombreux) est certes à faire en lien avec une association de défense de consommateurs . .(pas du domaine du service de la consommation et répression des fraudes)rnrnet je vais me renseigner au tribunal comment entamer une action au pénal dans un premier temps.rnrncordialement.

Par **coif**, le **09/05/2010 à 19:27**

BonsoirrnrnNoud possédons un appartement à BERGERAC et nous aussi ne sommes pas

réglé par la XXX via ELIENCE
Notre locataire ne règle plus ses loyers nous avons été obligé de souscrire à cette assurance qui ne remplit pas son contrat mais qui nous prélève chaque mois sa cotisation
nous ne savons plus quoi faire, nous harcelons ELIENCE de nous répondre sur ce sujet il me dises d'attendre
que faire
merci de nous éclairer sur ce sujet

Par **MENAIL**, le **14/05/2010** à **14:31**

Bonjour,
Je suis concerné par la XXX qui ne règle pas les loyers de la vacance locative depuis le mois de janvier 2010.
Je dispose d'un bien VACANT, en loi De Robien, depuis janvier 2010 et une agence XXX à TOULOUSE qui peine à trouver des réponses et qui me renvoie constamment vers la XXX.
Quand j'appelle la XXX il me rétorque que je dois m'adresser au gestionnaire XXX.
Je reconnais que j'aime bien le jeu du PING-PONG mais pas à ce point là.
Cette société d'assurance XXX ne veut pas régler les montants des loyers impayés depuis 5 mois. Le personnel est incompetent, vu les réponses qui prodiguent.
La solution adéquate est de les attaquer en justice et de se constituer en association de défense des consommateurs. Payés je veux bien mais se faire bananer c'est frustrant.
Regrouper les dossiers me semble une solution judicieuse.
Mon numéro est le 06 59 09 62 29.
Je suis vivement intéressé.
Si quelqu'un dispose d'une piste.
@bientôt
Cordialement.

Par **MENAIL**, le **14/05/2010** à **15:13**

Bonjour
J'ai créé un GROUPE sur Facebook, intitulé XXX.
Inscrivez-vous, Je sais qu'il y a parmi vous des gens qui sont réticents, mais malheureusement c'est l'un des moyens pour faire pression sur ce genre de problème.
La pression médiatique et ensuite la juridique.
Cordialement.
<http://www.facebook.com/home.php#!/?ref=home>

Par **Ile**, le **18/05/2010** à **19:33**

Bonjour,
J'ai le même souci que vous depuis fin décembre 2009. Manifestement cette société ne va pas bien et n'honore plus ses engagements.
Une partie du staff est inscrit sur viadeo. Envoyez-lui directement vos demandes.
<http://www.viadeo.com/recherche/transverse/?queryString=%2BLyonnaise+%2BDe+%2BGarantie&>
PDG a l'air d'en vouloir, montrons-lui que ses clients en veulent aussi et qu'internet est un bon relais.
Après tout il vit très bien avec notre argent.

Par **MENAIL**, le **19/05/2010** à **10:29**

Bonjour,
Alors, j'ai quelques nouvelles pas du tout rassurantes mais qui peuvent vous aider.
Tagerime a attaqué la XXX récemment et obtenue, après accord, un peu moins de deux millions d'euro.
Ce qui implique que les liquidités sont bien et belle disponibles et que la

Lyonnaise jouent avec nos nerfs.rnrnJ'ai consulté un avocat, pour information, regardez bien vos contrat respectives, vis à vis des responsabilités, car dans mon contrat les responsabilités sont à la charge de mon gestionnaire direct en occurrence XXX à Toulouse.rnrnCordialement.

Par Ile, le 19/05/2010 à 11:45

Le DG que j'ai contacter sur Viadeo aurait donner sa demission il y a 2 mois en assemblee ordinaire...rnrnIl me conseille de contacter le departement qualite etc.... mais on voit bien que dans les faits les paiements de loyer ne sont pas fait. et les contacts telefoniques lorsqu'ils daignent décrocher sont plutot froid.rnrnPerso pour moi c'est un bien a la Reunion, via le cabinet Loger. Certes je vais m'en prendre a Loger mais je chasse aussi ceux qui touchent mon argent quand les loyers rentrent et qui ne le reversent pas quand les loyers ne rentrent plus.

Par vcl, le 19/05/2010 à 14:23

A "ILE" j'ai eu la même réponse que vous concernant l'ex DG de la XXX.rnrnA "MENAIL", comment voire que la responsabilité de paiment incombe à votre administrateur de Bien ?rnrnCordialement,

Par CJ75, le 19/05/2010 à 16:13

Bonjour,rnrnNous sommes propriétaire d'un appartement situé à Pieuilh près de Bergerac et connaissons les mêmes problèmes de défaut de règlement par l'assureur depuis le départ de notre locataire en octobre 2009.rnrnNous avons contacté Elience qui nous a dit de mettre en demeure la XXX, ce que nous avons fait. cette dernière nous a indiqué n'être qu'un intermédiaire et qu'il fallait se retourner vers le Gan assureur, ce que nous avons fait. Nous n'avons à ce jour toujours aucune nouvelle.rnrnPar contre nous avons reçu un mail d'Elience le 28/04 nous nformant que :rnrn*Madame, Monsieur,rnrnNous venons vers vous dans le cadre du règlement de vos indemnisations par la XXX.rnrnFace au retard de versement de ces indemnisations et conscients des difficultés occasionnées par cette situation, nous avons multiplié nos actions de relance auprès de ce dernier.rnrnA chaque fois, la XXX nous a rappelé les nouvelles modalités de contrôle mises en place dorénavant par les compagnies d'assurance et entraînant ainsi ce retard de règlement.rnrnToutefois, nous sommes restés mobilisés dans nos actions dans l'intérêt d'un traitement amiable de ce retard.rnrnAussi, nous vous informons que nous effectuons actuellement une dernière rencontre avec la XXX afin d'obtenir le versement de votre indemnisation.rnrnA défaut, nous pensons qu'il serait nécessaire d'envisager une procédure judiciaire vis-à-vis de la compagnie d'assurance ou de son mandataire selon les éléments portés à notre appréciation et à celles de nos avocats.rnrnNous ne manquerons pas de revenir vers vous sous quinzaine afin de vous tenir informé de l'avancement des démarches engagées.rnrnNous restons à votre disposition au travers de notre service information au 0826.303.303 choix 1 puis choix 4*rnrnNous sommes sans nouvelle depuis cette date...rnrnQuelqu'un a-t-il des nouvelles ?

Par **vcl**, le **19/05/2010 à 21:36**

A CJ75rnrnJe suis dans le même cas que vous à la seule différence que j'ai reçu une indemnisation versée par le XXX qui correspond à la période d'octobre et novembre 2009. Mail d'ELIENCE reçu identique au votre.rnJe les appelle sans cesse et j'ai également l'impression qu'ELIENCE nous ballade !!! Le délais de mise en demeure est dépassé, mais toujours pas d'action. La direction me dit on doit se réunir lundi prochain dixit ce jour mme C jen doute, lundi c'est férié.rnrnQuelqu'un a t'il des news ???

Par **poiuy**, le **19/05/2010 à 23:11**

bonsoir,rnj'ai reçu un courrier de la XXX m'indiquant que mon dossier avait été transmis au Gan pour remboursement de XXX euros correspondant aux 3 derniers mois de vacance locative(janv fevr mars 2010).rnEn apparence , très vite après avoir su par le Gan que mon précédent dossier était OK et que le virement serait fait à la XXX ,j'ai reçu via le gestionnaire mon indemnisation pour les 3 premiers mois(oct nov déc 2009).rnDans mon cas , la XXX n'a pas fait de rétention de fonds.rnReste donc le GAN eurocourtage qui enregistre vérifie et indemnise très lentement les dossiers .rncordialement.

Par **MENAIL**, le **20/05/2010 à 12:19**

vcl Bonjour,rnrnA "MENAIL", comment voire que la responsabilité de paiement incombe à votre administrateur de Bien ? rnCordialement, rnrnPour savoir si la responsabilité des paiement incombe à votre gestionnaire direct ou votre courtier en assuance, précisément, La XXX, il vous faut savoir si le mandat ait été donné directement par vous ou par vorte gestionnaire direct.rnrnTout est dans votre contrat.rnrnCordialement.rnrnSi vous disposez de plus d'informations, n'hésitez de les posté.rnrnCordialement

Par **vcl**, le **20/05/2010 à 14:18**

A MENAIL:rnrnJ'ai souscrit un "package" avec ELIENCE, via B2 conseils sté en gestion de patrimoine. Dans ce package figurait l'obligation de souscrire à une assurance (garanties locatives) auprès dela XXX.rnrnQuid de la responsabilité ?

Par **MENAIL**, le **20/05/2010 à 15:54**

Re bonjour VCLrnrnExpliqué de la sorte le responsable est Elience, votre gestionnaire direct.rnIl semblerait que nous avons le même type de contrat, le mien c'est XXX. rnrnDans votre cas, vous avez déjà reçu une première indemnisation, ce n'est pas point mon cas. J'attends TOUJOURS et je relance tout les SEMAINES par mail et de temps en temps par

téléphone.rnrnVotre gestionnaire est dans l'obligation de vous rembourser à partir du moment que vous entamer une procédure à son encontre, c'est lui votre garant. rnrnPour information, une mise en demeure ne sert à rien, le juge de proximité est plus judicieux sauf si votre montant des loyers impayé dépasse les 4000 euros, dans le genre de cas, c'est le tribunal d'instance ou se situe votre bien.rnrnAvant d'entamer une procédure et afin d'envoyer votre dossier vérifié la carte judiciaire à jour, on sait jamais.rnrnJe suis toujours en attente depuis le mois de janvier (5 mois).rnrnJ'espère que j'ai répondu à vos questions.rnrnSi j'ai d'autres informations j'y manquerais de vous tenir au courant.rnrnCordialement.

Par **CJ75**, le **21/05/2010** à **17:03**

Bonjour et merci VCL pour ces informations.rnrnNous avons renvoyé un nouveau mail à Elience cette semaine pour leur demander pour quelles raisons certains propriétaires étaient indemnisés et d'autres non et ou en était la procédure contre le GAN. Bien sûr nous n'avons pas de réponse...rnrnNous en sommes à 2 ou 3 mails par semaine + des appels téléphoniques...C'est assez désespérant de se sentir aussi impuissants.rnrnAvez-vous des nouvelles concernant la recherche de locataires pour votre logement par Elience ? Ils nous ont dit qu'ils avaient des candidats mais que malheureusement ils ne répondaient pas aux critères de solvabilité exigés...Nous commençons à avoir de gros doute sur la gestion globale de notre dossier par Elience...

Par **vcl**, le **21/05/2010** à **20:10**

A CJ75:rnrnOui nous avons enfin un locataire depuis mi avril après 6 mois de vacance locative !!rnrnNous avons fait un effort sur le loyer une réduction de l'ordre de 30 euros / mois sur un prix au départ de 540 euros pour un T3 à proximité de Périgueux.rnPar contre Elience m'a prélevé les frais de dossier 76 euros + 7 % du total annuel des loyers à venir. Pas de réduction négociable !!rnrnLe ponpon c'est quand de recevoir un courrier d'ELIENCE m'informant que la Lyonnaise devant le nombre de sinistres augmente son taux de cotisation auprès des propriétaires. Je suis à + de 5 % du montant du loyers charges incluses !!rnrnEn revanche, il faudrait que vous puissiez entrer en contact téléphonique avec éventuellement "la commerciale" sur place. Parfois un bon relationnel ça aide un peurnPour habiter la Dordogne, Pineuilh est une zone "sinistrée". on est quand même à + de 30 km de Bergerac, et sur Bergerac énormément de logements à louer. Les constructions sont sorties très rapidement, alors que le potentiel locatif est relativement faible. D'ailleurs aujourd'hui certaines sté d'HLM rachètent à prix "cassé" ces programmes qui n'ont pas trouvés preneurs. C'est dire ! D'autres comme Arkénia vous offre l'écran plat, et 3 mois de loyers gratuits si vous vous engagez à rester un an minimum !!rnrnBon courage et à votre disposition.rnrnDe mon côté, j'ai adressé mon dossier à mon courtier en assurance hier (souscription défense recours). A priori on s'engage vers huissier puis saisine simplifiée car sommes en jeu à 4000 euros. Pour le moment je ne sais pas encore à qui incombe la ou les responsabilités de payer . Le dossier est à l'étude.rnSi vous avez mis en demeure, ne perdez plus de temps la saisine simplifiée c'est gratuit pas besoin d'avocat (si le dû est à 4000 euros). Il faut prendre contact avec le juge de proximité.rnCordialement,

Par **vcl**, le **07/06/2010 à 20:20**

Bonsoir,rnrnJe viens de recevoir un courrier d'ELIENCE qui se décide enfin à lancer une procédure contre la XXX. Avez vous reçu ce courrier ??rnrnLe GAN ne règle toujours pas, selon mon interlocuteur des décisions (!!) doivent être prises dans les quinze jours à venir.rnrnCordialement,rnrnNB Faites nous part de vos investigations

Par **poiuy**, le **07/06/2010 à 23:10**

Je suis une "piste".....rnyant eu une réponse en recommandé de la XXX qui réclame mon dû au Gan,j'ai adressé un courrier à l' asso pour la gestion des informations sur le risque en assurance = AGIRA 1 rue jules lefevre 75431 paris cedex 09 qui a retransmis mon dossier auprès du médiateur du gan relations consommateur qui lui même l'a fait suivre à la personne concernée par mon dossier dont je dois recevoir une réponse circonstanciée (non reçue à ce jour).rnpour ailleurs, le gestionnaire a pris 1 avocat pour porter l'ensemble en justice.rnmais vous avez tout à fait raison , suite à ma mise en demeure qui est à refaire car j'ai reçu le début de mon indemnisation, la saisie simplifiée au tribunal est une solution simple que je vais mettre en route dès que possible.rncordialement

Par **valilou974**, le **08/06/2010 à 21:47**

Bonjour à tousrnrnJe suis contente et en même temps outrée de voir qu'on est plusieurs à rencontrer des problèmes avec Elience et La lyonnaise de Garantie...rnrnMon histoire :
rnNous avons pris un pack "robien recentré" avec Nexalys en 2007pour un appartement à St-Sever dans les Landes. rnApt livré en septembre 2008 avec un locataire dès le début...
rnJanvier 2009 : le locataire ne paye plus...rnRèglement des loyers impayés au coup par coup... Procédure d'expulsion mise en place courant 2009 (avec harcèlement de l'ADIL 40 qui nous reproche l'expulsion).rnEntre temps, le locataire reprend le paiement des loyers : mois en cours et 5 . euros. Puis plus de paiement donc reprise de l'attente pour les loyers impayés.rnrnJanvier 2010 : expulsion du locatairerndonc début de la vacance locative...rnDès que le sinistre > à 400 euros, transmission du dossier d'Elience à la XXX... Après divers contacts téléphoniques, on me parle d'indemnisation en mai 2010...rnrnJuin 2010 : Appel à Elience... Tjs pas de règlement... On me parle de l'assignation en justice et l'espoir faible d'un règlement en 2010...rnEn même temps, je demande pour la taxe d'ordures ménagères 2009 qui ne m'a toujours pas été remboursé... Elles n'ont été traitées qu'en avril par des vacataires car ils avaient plus de 9000 dossiers en attente...rnContact avec la XXX qui me dit que certains dossiers dépendents de DAX et certains de GAN. Ils ont des retards de paiements avec GAN qui re-vérifient tout...rnSelon la XXX, nous faisons partie des dossiers DAX; donc moins de problème car dossiers moins nombreux. L'argent est là mais il y a un souci avec la comptabilité d'Elience.rnRe contact avec Elience : le service gestion me dit qu'effectivement ils ont reçu 13 000 euros de la XXX mais pas le listing des personnes concernées... Elle doit voir avec la responsable comptabilité...rnJe pense les rappeler d'ici la fin de semaine.rnrnJe suis partante pour un dossier commun.

Par **vcl**, le **08/06/2010 à 22:12**

A "poiuy",
Bonsoir,
J'ai contacté AGIRA qui a transmis sous 24 heures l'ensemble de mon dossier au service consommateurs du GAN. J'ai reçu mi avril un courrier du GAN (service consommateur) qu'une réponse me serait apportée dans les meilleurs délais. Depuis (soit presque 2 mois à ce jour), pas de réponse écrite du GAN. Téléphoniquement, l'accueil est "sympathique" mais on n'écrit rien, le dossier est "entre les mains de la direction". Bref, ça n'avance toujours pas et avec les mois de juillet et août qui arrivent je doute fort d'avoir des réponses prochainement.

Par **Atoute**, le **15/06/2010 à 10:01**

Bonjour à Tous,
Je ne raconte pas mon histoire car elle ressemble à la votre (appartement en Robien près de Bordeaux, assurance par La Lyonnaise).
Je rencontre FC Que CHOISIR pour tenter une action contre cette assurance: je vous propose de faire de même (ily a des agences partout en France). Plus on est nombreux et plus on a de chance d'obtenir quelque chose.
J'ai eu un litige avec Credit Foncier par le passé : FC Que CHOISIR a réussi une médiation avec eux.
Bon courage à tous,

Par **vcl**, le **17/06/2010 à 19:39**

Bonsoir,
Après une énième relance téléphonique ce jour auprès du GAN, j'apprends que les règlements pour vacances locative auprès de l'administrateur de biens ELIENCE sont enfin enclenchés. En ce qui me concerne, je dois recevoir les fonds qui solde l'intégralité de mon indemnisation au plus tard fin de semaine prochaine.
Je "repost" dès réception des fonds.
Quelles sont les personnes qui ont également des infos ?

Par **vcl**, le **24/06/2010 à 20:05**

Bonne nouvelle: indemnisation confirmée hier par mail du service gestion d'ELIENCE: indemnisations pour vacance locative du mois de décembre 2009 à mi avril enfin régularisées. Grand OUF de soulagement.
Très bonne continuation à Tous.
Cordialement,

Par **rdelahaye**, le **11/07/2010 à 18:11**

Bonjour à tous,
Pour l'essentiel, mon histoire est similaire à que j'ai pu lire dans le forum : un bien surévalué en zone à potentiel locatif quasi nul.
La nouveauté, c'est l'argumentaire concernant le paiement des indemnités, voici un extrait du courrier reçu du service gestion s'occupant du bien :
"Face au retard de versement des indemnisations et conscients des difficultés occasionnées par cette situation, nous avons multiplié nos relances auprès du

courtier la XXX. Jusqu'au 21 avril, cette dernière nous assurait que, malgré le retard de l'organisme APAGL, garantissant pour votre dossier les loyers impayés et la détérioration immobilière (votre locataire étant détenteur d'un Pass Grl), celui-ci honorerait ses engagements.rnOr, lors d'un dernier rendez-vous dans leurs locaux en date du 21/04/2010, la XXX a justifié le non règlement de certains sinistres en évoquant des points de discordance entre elle et l'organisme APAGL"rnL'un d'entre vous a t il été confronté à ce problème avec la XXX et l'APAGL ?

Par **Igarcimore**, le **11/08/2010 à 14:17**

- Comme cela a été écrit dans ce forum, il convient de bien mettre en évidence et en avant les responsabilités d'Elience dans les relations contractuelles qui lient chacun d'entre vous avec Elience.rnIl peut être chose facile de se "défoster"rn- Dans vos contrats respectifs, Elience a-t-il une obligations de moyens? de résultats? quel type de mandat avez-vous accordé?rn- Dans tous les cas, ses obligations doivent conduire Elience a informer, à suggérer, à gérer activement et passivement chaque dossier et aussi, selon les cas, à engager toutes actions nécessaires.rn- Ceci permettra peut-être d'éviter vos éparpillements et de rendre à qui de droit la/les responsabilités vis à vis de chacun d'entre vous.rn- Si une compagnie d'assurance ne répond pas et que c'est Elience votre interlocuteur direct et qui a l'obligation de gérer le problème : mettez en demeure Elience d'assumer ses responsabilités.rn- Voir les domaines de compétences du tribunal de proximité (débours 4000€) et si ce TP peut prendre en compte l'assignation.rn- Certaines Maisons des Avocats (Ordre des avocats) peuvent aussi donner de bons conseils/éclairages gratuits sur ce genre de sujet.rnBonne lecture de vos contrats

Par **Igarcimore**, le **11/08/2010 à 14:18**

- Comme cela a été écrit dans ce forum, il convient de bien mettre en évidence et en avant les responsabilités d'Elience dans les relations contractuelles qui lient chacun d'entre vous avec Elience.rnIl peut être chose facile de se "défoster"rn- Dans vos contrats respectifs, Elience a-t-il une obligations de moyens? de résultats? quel type de mandat avez-vous accordé?rn- Dans tous les cas, ses obligations doivent conduire Elience a informer, à suggérer, à gérer activement et passivement chaque dossier et aussi, selon les cas, à engager toutes actions nécessaires.rn- Ceci permettra peut-être d'éviter vos éparpillements et de rendre à qui de droit la/les responsabilités vis à vis de chacun d'entre vous.rn- Si une compagnie d'assurance ne répond pas et que c'est Elience votre interlocuteur direct et qui a l'obligation de gérer le problème : mettez en demeure Elience d'assumer ses responsabilités.rn- Voir les domaines de compétences du tribunal de proximité (débours 4000€) et si ce TP peut prendre en compte l'assignation.rn- Certaines Maisons des Avocats (Ordre des avocats) peuvent aussi donner de bons conseils/éclairages gratuits sur ce genre de sujet.rnBonne lecture de vos contrats

Par **Igarcimore**, le **11/08/2010 à 14:19**

- Comme cela a été écrit dans ce forum, il convient de bien mettre en évidence et en avant les responsabilités d'Elience dans les relations contractuelles qui lient chacun d'entre vous avec

Elience.rnIl peut être chose facile de se "défosser"rn- Dans vos contrats respectifs, Elience a-t-il une obligations de moyens? de résultats? quel type de mandat avez-vous accordé?rn- Dans tous les cas, ses obligations doivent conduire Elience a informer, à suggérer, à gérer activement et passivement chaque dossier et aussi, selon les cas, à engager toutes actions nécessaires.rn- Ceci permettra peut-être d'éviter vos éparpillements et de rendre à qui de droit la/les responsabilités vis à vis de chacun d'entre vous.rn- Si une compagnie d'assurance ne répond pas et que c'est Elience votre interlocuteur direct et qui a l'obligation de gérer le problème : mettez en demeure Elience d'assumer ses responsabilités.rn- Voir les domaines de compétences du tribunal de proximité (débours 4000€) et si ce TP peut prendre en compte l'assignation.rn- Certaines Maisons des Avocats (Ordre des avocats) peuvent aussi donner de bons conseils/éclairages gratuits sur ce genre de sujet.rnBonne lecture de vos contrats

Par **danariv**, le **27/08/2010 à 13:21**

j'aimerais savoir si nous pouvons prendre une autre assurance, car je pense que la lyonnaise n'est pas prêt de régler ses dettes

Par **DBF13**, le **22/09/2010 à 09:14**

Bonjour à tous,rnrnje pense que nous allons aussi être obligés de contacter un avocat car la XXX ne nous a pas réglé la carence locative depuis juin 2010...et je n'ai aucune réponse de leur part ni de l'agence.rnEn l'occurrence, nous avons acheté un appartement à Auch et le gestionnaire est aussi Elience à Toulouse ! Nous nous sommes présentés à l'agence mais personne n'a voulu nous recevoir, ils essayent de nous facturer des travaux qui ne sont pas nécessaires, l'assurance ne nous paie pas, le relevé d'eau est faux bref rien ne va ! c'était une erreur et nous regrettons cet achat. Mais maintenant il est trop tard. rnSi certains veulent se regrouper pour attaquer ces gens, nous sommes partant car il faut tout tenter pour sortir de ce borbier. Si d'autres ont eu gain de cause, je suis à votre écoute et sollicite votre aide.rnDe qui pouvons-nous engager la responsabilité ? Le vendeur ? (Adomos), l'agence (Elience Toulouse) ? Ou directement la XXX ? Comment les forcer à payer ?

Par **INVEST62**, le **10/10/2010 à 22:33**

Bonsoir, rnAprès moultes tentatives d'avoir un interlocuteur chez le courtier XXX au bout du fil susceptible de me donner enfin une information fiable avec un délai pour le paiement de mes indemnités, je n'ai eu que des personnes embarrassées et sans pouvoir à les entendre! A force d'insistance, une gestionnaire m'a finalement donné le poste du directeur technique chapeautant le service des sinistres, un certain XXX: il paraît que c'est lui qui est en relation avec les assureurs et qui serait donc l'interlocuteur à même de justifier des retards de paiements et de l'impossibilité chronique de joindre quelqu'un dans ses services. Si quelqu'un réussit à l'avoir, qu'il soit notre digne émissaire, de mon côté j'essaie de le joindre. Tenons nous au courant. Bonsoir. INVEST62

Par **GUIMONG**, le **06/12/2010** à **15:43**

bonjour à vous, j'ai également un problème avec la XXX depuis des mois, je ne sais comment m'en sortir, ou en êtes-vous à ce jour et comment avez-vous procédé? merci de votre réponse

Par **DBF13**, le **22/12/2010** à **13:53**

Bonjour,
Pour info : j'ai enfin perçu la carence locative de juillet à septembre ! mais il reste encore oct/ nov / déc...
Comme c'est Elience qui me verse l'argent (et pas la lyonnaise) je les ai menacés du contentieux car comme il y en a pour moins de 4000 euros la démarche est gratuite : il faut juste aller au TGI.
L'explication d'Elience c'est que la lyonnaise attend d'être payée par son assurance pour reverser le montant des prestations ce qui expliquerait les énormes retards de paiement.
Bref, faut pas les lâcher.
Bon courage à tous

Par **cathy21200**, le **05/01/2011** à **13:32**

Bonjour,
Je m'aperçois que je ne suis pas seule dans cette galère.
J'ai moi-même un bien immobilier en gérance par une société de Toulouse (la même que beaucoup d'entre nous d'ailleurs) et j'ai souscrit par leur biais à une assurance à la XXX pour la garantie de revente et chez GAN pour la garantie de vacance locative.
Je m'aperçois que lorsqu'on veut prétendre à une garantie, il y a toujours un petit alinéa qui apparaît pour dire que l'assurance ne marche pas.
Le bien immobilier acheté avec la loi De Rosbien recentré, a été sur-estimé, et de beaucoup.
Suite à mon divorce je cherche à le vendre mais mission impossible.
Et pour clôturer le tout la garantie de revente ne marche pas (encore une clause qui ne figurait pas sur les papiers signés !)
Et voilà que maintenant, j'apprends par hasard que ma locataire est partie.
Je demande à faire marcher l'assurance pour la vacance locative et on me répond que je n'y ai pas droit si mon bien est en vente.
Qu'est-ce que c'est que cette XX !
Je suis vraiment révoltée par cet abus de pouvoir.
On nous a fait miroiter de belles choses qui deviennent un vrai cauchemard.
Si quelqu'un a pu trouver une solution, ou une association pour s'unir et montrer notre mécontentement ?
N'hésitez pas à m'écrire.
Merci

Par **florence13**, le **07/02/2011** à **22:04**

bonsoir
je suis dans le même cas, Elience/crédit Foncier, appart non loué depuis 1 an dans le 24. J'habite dans les bouches du Rhône, je cherche des personnes dans le même cas que nous et qui sont/Seront en démarche avec ou sans avocat pour qu'on puisse trouver une solution.
merci de me répondre (personnes de préférence dans le 13 ou 84)

Par **Mario**, le **12/05/2011** à **14:05**

Idem pour moi, avec XXX de Toulouse, j'ai expérimenté leur XXX à plusieurs reprises. Je suis demandeur d'une action commune contre ces incompetents.
Mon appartement est situé à Dax sans locataire depuis 1 an 3 mois... ils ont mis 5 semaines pour effectuer une baisse de loyer à ma demande sur un site internet avec une adresse email à laquelle ils répondent aux personnes intéressés ... 6 jours après le message posté ou sinon appeler le 0800

Par **tizote**, le **01/07/2011** à **22:51**

J'ai un appart un saint paul les dax géré par ELIENCE et depuis janvier 2011 je n'ai plus de locataires.
Bien sur la XX n'a toujours pas réglé les loyers des carences locatives.

Par **chaber**, le **02/07/2011** à **10:43**

Bonjour
Sous toutes réserves ii me semble que Julien COURBET soit intervenu sur ce sujet il y a 8 ou 15 jours

Par **cotedopale**, le **13/07/2011** à **10:47**

Je suis outrée, mon fils est dans la même situation que toutes ces personnes qui se font mener en bateau aussi bien par leur agence à qui ils ont fait confiance et qui leur répond à chacun avec le meme courrier type!!!! ainsi que la fameuse XXX puisqu'on ne peut pas la nommer et qui elle aussi se moque vraiment de toutes ces personnes. Il serait grand temps que toutes ces personnes bougent afin de réunir tous nos dossiers, créer un groupe (l'union fait la force) et agir!!!! Si parmi vous il y a une personne qui serait désireuse de monter un dossier je serais la première à le soutenir et à l'aider
Vous pouvez me joindre au 0612648003 .
On vous mene en bateau REAGISSEZ
UNE MERE EN COLERE
Je viens de lire que JULIEN COURBET est sur l'affaire, c'est excellent pour nous car le connaissant quand il a un os il n'est pas pret de le lacher, profitons de cette opportunité et ne laissons pas refroidir cette affaire!!!!

Par **tizote**, le **02/09/2011** à **21:08**

Bon ca y est je peux enfin pousser un demi ouf de soulagement. Depuis le 19.08.2011 j'ai à nouveau un locataire.
Maintenant le problème c'est de savoir quels recours puis je avoir envers une assurance que j'ai contracté lors de l'achat de mon appartement, qui me certifiait le remboursement des loyers impayés et qui ne respecte pas ses engagements.

Par **loumeli2**, le **24/01/2013** à **11:26**

@valilou974rn**bonjour**nnous sommes dans la même situation que vous . de robien vendue par NEXALYS a marsac sur l'isle en Dordogne. gestionnaire Elience. nous voudrions vous contacter en privée : **xxxxxxxxxxxx**rnmercirna bientôt